



Association de
Solidarité avec les
Travailleurs
Immigrés



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

10 rue Causserouge 33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél : astiasti@free.fr

Site Internet : <http://www.astibordeaux.org>

Association reconnue d'intérêt général



SOMMAIRE

Introduction	3
Les cours de français et d'alphabétisation	5
Introduction.....	5
• Le fonctionnement.....	5
• L'équipe	7
• Le public et la fréquentation	8
• La formation et les actions pédagogique	9
• Eté 2010	10
• Conclusion.....	10
Les permanences juridiques et administratives	11
Les permanences consacrées au conseil juridique	11
• L'organisation	11
• Le public	11
• Les demandes	12
• Les outils	14
• Les formations	15
• Le contexte juridique	15
• Les Partenaires	17
Les permanences administratives	18
Le service de domiciliation.....	19
Les liens avec la F.A.S.T.I.	21
Les représentations extérieures	23
• Représentation institutionnelles	23
• Représentation dans des Associations	23
• Représentation dans des Collectifs	25
Autres actions ou représentations	30
Conclusion	31

INTRODUCTION

L'ASTI Bordeaux existe depuis 1968. Notre association a pour objectif de lutter, aux côtés des personnes étrangères ou d'origine étrangère, contre toutes les formes de discriminations, et de promouvoir les idées de libre circulation et libre installation.

Nos activités, assurées exclusivement par des bénévoles dans un esprit de solidarité, tendent à la fois à apporter un soutien effectif à notre public et à informer et mobiliser sur la situation faite aux personnes immigrées en France.

Afin de tenter de remplir au mieux nos objectifs statutaires, nous avons mis en place deux types d'activités : des activités hebdomadaires permanentes, d'une part, et des activités plus ponctuelles, d'autre part, en fonction de la demande et de la situation sociopolitique du moment.

Les activités permanentes concernent des services coordonnés visant à permettre aux personnes reçues d'accéder à un statut de citoyen à part entière :

- soutien juridique et administratif
- soutien linguistique et alphabétisation

Les activités d'information et de mobilisation sur la condition des personnes étrangères passent par l'organisation de formations, la participation à des collectifs, à des réunions inter-associatives...

Notre action s'insère dans un tissu associatif plus large et contribue, à son échelle, à dénoncer la précarisation continue de la condition des personnes étrangères, mais aussi à tenter de l'améliorer, en leur apportant une écoute, un soutien, une dignité. L'ASTI est aussi un espace d'accueil, de solidarité et de cordialité, et offre à son public la possibilité de tisser des liens sociaux.

L'ASTI constate depuis plusieurs années une inquiétante dégradation de la situation des étrangers en France : durcissement de la réglementation relative à l'entrée et au séjour et à l'asile, objectifs chiffrés de mesures d'éloignement du territoire français... Les répercussions de cette dégradation, véritable fabrique de sans-papiers, sont dramatiques, et l'ASTI en a été, encore en 2010, le témoin : familles disloquées, paupérisation accrue, chasse aux « roms », arrestations déloyales en préfecture...

Nous menons à l'ASTI un combat difficile et de longue haleine, demandant persévérance, obstination même, avec ses moments de victoire... et ceux de découragement. Et, dans le contexte actuel - adoption en cours d'une législation durcissant encore le droit des étrangers, diffusion et banalisation d'un discours xénophobe, désengagement de notre financeur historique - notre combat contre les préjugés, souvent ancrés, sur la thématique de l'immigration, est indispensable, voire essentiel. Car la diversité est un enrichissement intellectuel, culturel et économique permanent !

Un petit ouvrage s'est vendu fin 2010 à plusieurs millions d'exemplaires ; il a pour titre « indignez-vous ! ». Sage recommandation, source d'inspiration pour notre équipe de bénévoles !

En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités,

Frédéric ALFOS,

Président de l'ASTI Bordeaux

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

INTRODUCTION

Les personnes immigrées qui suivent les cours de français et d'alphabétisation de l'ASTI viennent pour un apprentissage de la langue ou de la lecture et de l'écriture, mais aussi plus largement en vue d'acquérir une autonomie au quotidien : comprendre les modes de vie, les institutions, les modes de communication dans la société du pays d'accueil, ceci afin de rompre leur isolement et de s'insérer au mieux.

Notre association a toujours pris en compte cette dimension : nous n'avons pas vocation à être un organisme de formation professionnelle mais plutôt un maillon de l'insertion des migrants. Dans cette optique, la qualité de l'accueil de ces personnes et la convivialité des cours nous apparaissent primordiaux.

Certaines personnes qui viennent prendre des cours dans notre association entreprennent en parallèle des démarches, via les permanences juridiques et administratives, en vue de résoudre des problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

Depuis la mise en place de cette activité, les différents coordinateurs qui se sont succédés ont œuvré dans le sens de cette intégration, en adaptant année après année l'accueil et les méthodes pédagogiques.

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17H15 à 20H30.

Les apprenants sont répartis en six groupes de niveau :

Groupe "alphabétisation" : composé de personnes analphabètes. Il s'agit de personnes ne sachant ni lire, ni écrire (ou très peu) et n'ayant jamais été scolarisées.

Groupes "débutants" 1, 2 et 3 : composés de personnes arrivées depuis peu. Ces personnes ont été scolarisées dans leur pays d'origine mais elles n'ont aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin.

Groupe "intermédiaires" : composé de personnes qui ont été scolarisées dans leur

pays d'origine et possèdent quelques rudiments de la langue française. L'objectif de ce groupe est donc l'acquisition de compétences de communication orales (compréhension, production, discrimination et correction phonétique).

Groupe "avancés" : composé de personnes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine. Ces personnes maîtrisent les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise des compétences écrites de communication (compréhension et production).

La proposition de tous ces cours sur deux créneaux horaires (17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et à leurs contraintes horaires d'origine professionnelles ou familiales. Les apprenants ont ainsi la possibilité de combiner les horaires sur la semaine.

L'accueil et les inscriptions :

Le premier accueil, au moment des périodes d'inscription, consiste à évaluer le niveau de français écrit et oral des nouveaux venus ainsi que leurs attentes afin de les orienter vers le groupe qui leur correspond. Ce premier contact est très important car il détermine souvent l'assiduité de l'apprenant.

L'organisation pratique des cours

➤ *La gestion des présences*

L'ASTI reçoit plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants, du fait du nombre de salles disponibles. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Concrètement, avant chaque cours, le référent d'accueil est chargé de remettre aux formateurs la liste des élèves inscrits.

Ces derniers doivent remettre cette même liste au référent d'accueil à la fin du cours. Au bout de plusieurs absences, la personne pourra être remplacée par une personne inscrite sur la liste d'attente.

➤ *Le cahier de coordination*

Un cahier de coordination est laissé dans chaque salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. Cet outil s'est par le passé avéré

très utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs ; d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, etc...

Les temps de rencontres :

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

Des repas conviviaux sont organisés à chaque fin de trimestre, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

Des sorties ou activités culturelles sont organisées par des formateurs ou des référents d'accueil en cours d'année. Ainsi :

- visite du musée d'Aquitaine
- sortie au festival du film historique de Pessac au Jean Eustache
- fonctionnement d'un « ciné-club », qui se tient un samedi par mois dans les locaux de l'ASTI : passage d'un film puis débat sur le film

L'ÉQUIPE

Une équipe de formateurs :

Elle est composée de plus de 30 personnes, chaque formateur assurant un cours d'1h30 par semaine. Certains cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants. Un groupe de niveau comprend donc a minima quatre formateurs bénévoles, un par soir sur quatre jours. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des salariés, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

Certains formateurs sont des stagiaires de l'université : master FLE, licence sciences du langage, licence sciences de l'éducation. Cette collaboration avec les universités se pérennise depuis plusieurs années ; elle s'avère très enrichissante pour l'activité des cours de français et d'alphabétisation en ce qu'elle apporte un savoir théorique et permet la mise en place d'actions à moyen ou long terme.

Précisons enfin que pour chacun des groupes de niveaux, un des formateurs a été désigné référent de groupe. Son rôle est de permettre la cohésion du groupe, en favorisant les échanges sur le contenu des cours, les difficultés rencontrées... Chaque groupe a adopté des modes de communication propres : réunions, échanges de mails, repas.

Quatre coordinateurs, cinq référents d'accueil

Pour l'année 2010-2011, 4 coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI.

Ils sont tous les quatre chargés de l'organisation générale (inscriptions, recrutement des bénévoles,...), des relations avec le Bureau de l'association au sein duquel ils sont représentés, de la gestion des pages Formation du site internet et des questions pédagogiques. Ils sont présents chaque soir à l'ASTI entre 18h30 et 19h00, et à la disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique pour toute interrogation ou difficulté.

Par ailleurs, une équipe de 5 référents d'accueil, dont au moins un est présent dans les locaux de l'ASTI chaque soir de 16h 30 à 21 h, s'assure du bon déroulement des cours : ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences. Ils peuvent proposer des supports pédagogiques aux formateurs.

La communication au sein de l'équipe

Les réunions de coordination - Elles réunissent tous les formateurs, à la fin de chaque trimestre. Elles permettent un échange autour de leur activité.

Les casiers - Tous les formateurs disposent d'un casier à leur nom dans le bureau de l'ASTI, mais la plupart des informations circulent par courriel.

Le site internet - Le site de l'asti www.astibordeaux.org permet de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier.

LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION

ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

180 inscrits

425 cours de 1 h 30

2850 présences

6,7 personnes en moyenne par cours

ANNÉE SCOLAIRE EN COURS (D'OCTOBRE 2010 A MARS 2011)

Nombre d'apprenants : 207

Il s'agit des inscriptions totales sur l'année scolaire d'octobre 2010 à mars 2011.

Âge des apprenants :

40% de moins de 30 ans et 60% de 30 à 60 ans :

De 0 à 15 :	0%
De 16 à 18 :	2%
De 19 à 25 :	18%
De 26 à 30 :	20%
De 31 à 60 :	58%
Plus de 60 :	2%

Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI accueille cette année environ deux tiers d'hommes pour un tiers de femmes.

Répartition des apprenants par origine géographique :

Europe :	28%
Pays de l'est :	11%
Moyen Orient :	14%
Afrique du Nord :	16%
Afrique noire :	11%
Amérique du N. :	0%
Amérique latine :	12%
Asie et Océanie :	7%

Au total 45 nationalités.

La demande d'inscription étant largement supérieure aux capacités d'accueil de l'ASTI, les listes de présences sont étudiées lors des vacances scolaires. Les personnes qui n'assistent plus aux cours sont désinscrites, permettant ainsi, à échéance régulière, l'inscription de nouveaux apprenants qui figuraient sur la liste d'attente.

LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Le CLAP Aquitaine :

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

Au cours du premier trimestre de l'année 2010-2011, plusieurs formations spécifiques ont été proposées, et suivies par nombre de formateurs de l'ASTI, sur les thématiques suivantes :

- Formation du 6 novembre 2010: « Approche communicative : théorie et pratique ; bagages et autres outils »
- Formation du 13 novembre 2010 : « Apprentissage de la lecture ».
- Formation du 20 novembre 2010 : « Correction phonétique ».

Nous renforçons le lien avec le dispositif du DPLAI (Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme) pour faire en sorte que notre structure puisse être un lieu d'orientation pour les apprenants. D'ores et déjà le DPLAI envoie des candidats que nous inscrivons dans nos cours.

La formation interne :

Une formation interne est assurée par les coordinateurs et formateurs 'aguerris', par le biais de conseils personnalisés tout au long de l'année auprès des formateurs.

Le fond de ressources :

Il propose des outils pédagogiques et des documents didactiques prêts à l'emploi en directe adéquation avec notre structure. Les formateurs disposent ainsi d'une grande variété de documents supports.

ÉTÉ 2010

Des cours ont eu lieu pendant les mois de juillet et août pour les personnes disponibles ne souhaitant pas arrêter avec évidemment des regroupements de niveaux et une périodicité moins grande.

Ces cours d'été ont connu, pour cette 3^o année, un grand succès : triplement du nombre de participants (63), dont un tiers de nouveaux participants.

Six formateurs ont assuré sept cours par semaine en juillet et août 2010

CONCLUSION

Nous tenons à ce que le cadre des cours demeure avant tout un espace de convivialité et d'échanges. Notre objectif est de donner des outils aux personnes immigrées afin qu'elles puissent mieux vivre en France. La diversité des origines culturelles dans nos cours permet de découvrir l'altérité et de favoriser les échanges des cultures et des savoirs.

C'est avec dynamisme et plaisir que l'équipe des bénévoles accompagne les apprenants dans leur démarche d'insertion.

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI de Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

LES PERMANENCES CONSACRÉES AU CONSEIL JURIDIQUE

L'organisation

Notre structure propose à notre public un soutien juridique à raison de 2 permanences juridiques par semaine : le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h. Une quinzaine de bénévoles participent à cette activité de soutien juridique.

Le public

- des Français «de souche» ou d'origine étrangère qui ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches administratives, ou qui souhaitent connaître les procédures à suivre afin de recevoir des membres de leur famille ou épouser un étranger
- des étrangers installés régulièrement en France qui nous consultent pour le renouvellement de leur titre de séjour, leur changement de statut, la procédure de regroupement familial ou les possibilités d'acquisition de la nationalité française...
- des demandeurs d'asile que nous soutenons pour remplir leur demande ou faire un recours
- des étrangers de passage ou en situation irrégulière qui s'informent sur la législation française relative à l'entrée et au séjour.

Il est important de signaler que les personnes recourant aux services de l'ASTI sont dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan..), soit dans la CUB

(Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Trois quart des personnes venant à l'ASTI demeurent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (du Médoc ou de Castillon la bataille par exemple) ou d'autres départements de la région .

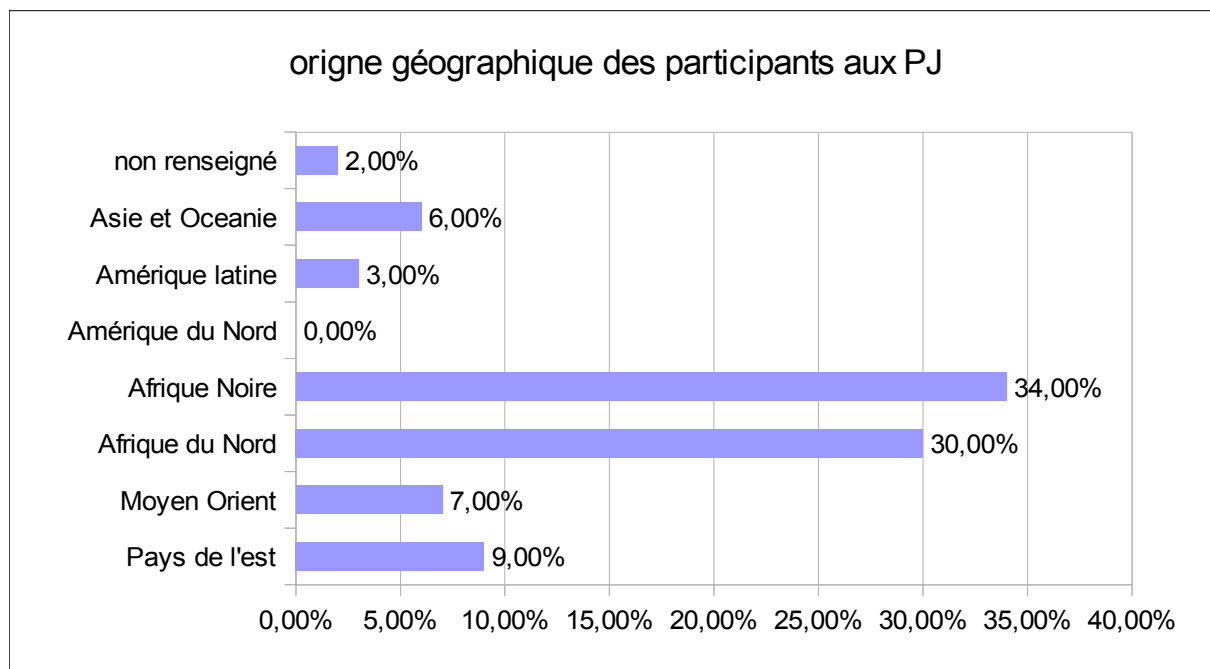
Les demandes

Parfois elles sont précises : information sur des procédures, aide à la rédaction d'un courrier...

Mais souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas liées qu'au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

La fréquentation est toujours très importante : au cours de l'année 2010 nous avons assuré plus de 1470 entretiens correspondant à environ 750 personnes, lors de 113 permanences ; 82 nationalités sont représentées.



Problèmes rencontrés:

47 % liés au séjour: situations diverses

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour européens,
- nouvellement arrivé ou en France depuis de nombreuses années
- étudiants : non renouvellement, changement de statuts...
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers

19 % liés à la famille

- regroupement familial
- conjoint français
- parent enfant français...

10 % liés à l'asile

- forte augmentation des demandes de réexamen
- plusieurs dossiers d'apatridie

13% liés à des problèmes avec l'administration

- CPAM
- CAF
- retraite

5 % liés à des problèmes concernant des européens

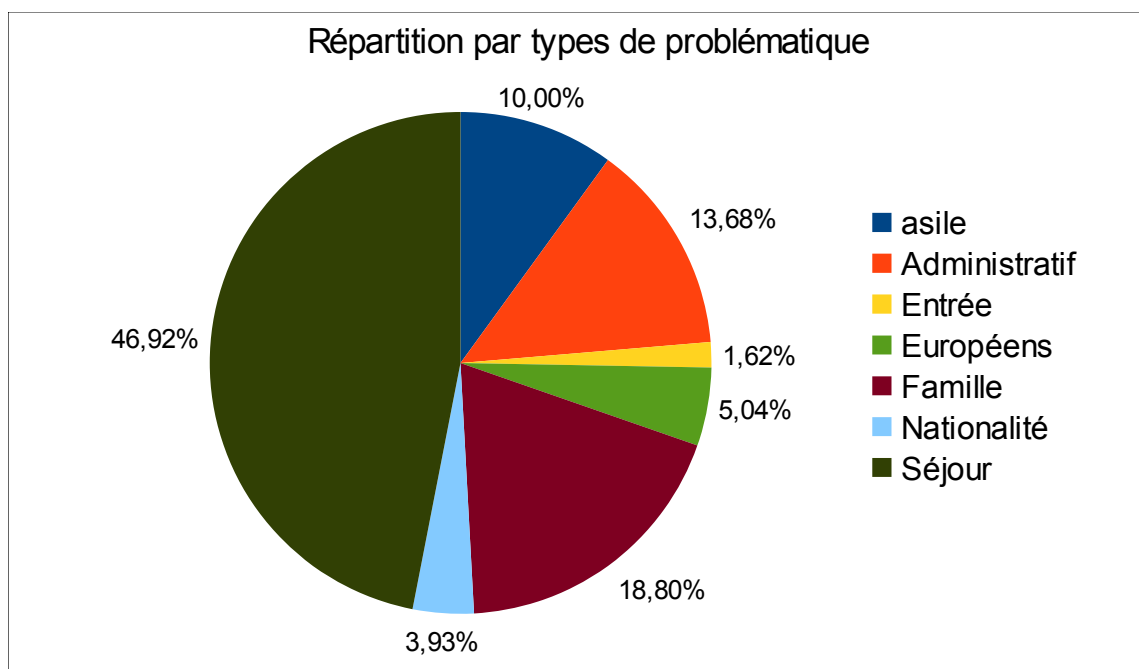
- questionnement sur le droit au séjour
- questionnement sur le droit au travail et son accès

4 % liés à la nationalité

- recours ou demande après dossier ajourné

2 % liés à l'accès sur le territoire

- questionnement sur l'obtention des visas



Doit également être souligné l'important travail fait en aval :

- Accompagnements en préfecture , services sociaux
- Contacts avec les partenaires
- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours ...

Les outils

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés surtout en matière de droit des étrangers.

- Pendant quelques mois les entretiens se font en duo avec un ancien.
- L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations)
- De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.
- Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent et la documentation du Gisti ...
- Nous pouvons faire appel à l'expertise d'une avocate honoraire

- Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

Les formations

Les formations données à l'ASTI

Ces formations sont préparées par des membres de l'ASTI pour des bénévoles de l'ASTI et ouvertes à d'autres participants (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...). Elles durent 1/2 journée et sont gratuites avec une libre participation aux frais.

4 formations cette année avec une vingtaine de participants à chaque fois :

12 juin 2010 'Le droit d'asile en France'

6 novembre 2010 'L'entrée des étrangers en France'

4 décembre 2010 'Le séjour des étrangers en France'

11 décembre 2010 'Les droits des communautaires et assimilés et leur famille'

Les formations reçues

Au GISTI en mai, "nouveau statut des communautaires" (2 jours 2 personnes)

A la CARSAT(anciennement CRAMA) en décembre," système de retraite des étrangers et personnes en difficulté" (3 personnes)

Le contexte juridique

En l'attente de l'adoption de la nouvelle loi sur l'immigration, peu de textes, lois, règlements ou décrets. Mais intervention de nombreuses circulaires donnant des instructions aux services de l'Etat.

Entrée

Depuis le 1er avril 2010, les refus de visa sont de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes

Séjour

Les conditions d'exercice du droit au séjour des ressortissants de l'Union Européenne sont précisées dans une circulaire du 10 Novembre 2010.

Une loi du 9 Juillet 2010 consacre le droit au séjour de l'étranger qui bénéficie d'une ordonnance de protection en raison des violences subies au sein de son couple.

Asile

Suite à une décision du Conseil d'Etat, il a été procédé au retrait de la liste des pays d'origine sûrs des femmes ressortissantes d'Arménie, Turquie, Madagascar et Mali.

Campements illicites et évacuations

Suite au tollé dont elle a été l'objet, une première circulaire visant explicitement les Roms a été annulée et remplacée par une circulaire plus générale moins contestable.

Mariage

L'obsession de la lutte contre les mariages simulés se traduit par une circulaire du 22 Juin 2010 qui définit un questionnaire type et une grille d'audition.

Nationalité

Depuis le 1er janvier 2010, le dépôt des dossiers d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage est transféré vers les préfetures. Une circulaire du 29 Décembre 2009 cadre le nouveau dispositif.

Le préfet se voit également attribuer les dossiers de naturalisation (décret du 29 juin 2010 et circulaire du 27 juillet).

Travail

De nouvelles directives de régularisation par le travail sont données le 18 juin 2010 mais elles resteront largement inappliquées.

Projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.

L'année 2010 a été marquée par la présentation d'un projet de loi sur l'immigration, qui transposera la directive européenne sur le retour des étrangers en situation irrégulière dans leurs pays d'origine, la directive sur la lutte contre l'emploi des étrangers sans titre de séjour, et la directive «carte bleue», qui crée un nouveau titre de séjour européen pour les ressortissants étrangers les plus qualifiés.

Le gouvernement profite de cette occasion pour aggraver sa politique d'hostilité aux étrangers:

- durée de rétention de 45 jours
- une nouvelle définition de la zone d'attente permet d'en créer une là où se trouve un groupe d'étrangers
- neutralisation du pouvoir du juge des libertés et complexité croissante des règles du contentieux administratif
- création d'une interdiction de retour dans l'Union Européenne qui équivaut à un véritable bannissement
- grave atteinte portée aux conditions de délivrance de la carte de séjour étranger malade
- poursuite des mariages "gris"
- limitation de l'accès à la nationalité française

etc...

Les partenaires

Comme chaque année, nous avons aussi travaillé en collaboration avec divers partenaires aux niveaux national et local comme la FASTI, le GISTI, la CIMADE, le MRAP, avec des syndicats, des organismes d'entraide tels que le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix Rouge, Emmaüs, les Restos du Cœur, Médecins du Monde, la Maison des Femmes... avec les travailleurs sociaux, l'OFII et le CAIO.

Il convient enfin de souligner une collaboration précieuse avec quelques avocats de l'Institut de Défense des Etrangers (IDE).

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Instaurées depuis 9 ans à l'ASTI, les permanences administratives ont pour mission de compléter l'action des permanences juridiques. Elles se déroulent le lundi après-midi de 14 heures à 16 heures, ces horaires permettant de contacter les organismes sociaux, assurances, banques, etc...

Y vient une population de personnes étrangères, parfois même françaises d'origine étrangère et qui ont des difficultés dans leur relation avec les administrations françaises.

L'équipe de deux permanenciers ayant une expérience professionnelle sur le terrain est amenée à écouter, conseiller et démêler parfois des situations complexes, en faisant appel notamment à des organismes tels que la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, ou des assureurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

En 2010, 170 entretiens ont été assurés pour 108 usagers ; parmi ceux-ci certaines personnes viennent régulièrement et ont leurs correspondances suivies hebdomadairement.

L'action des permanenciers peut être simplement de compléter un formulaire, constituer un dossier (demande de retraite, expertise médicale, demande de naturalisation...), établir une demande d'indemnisation auprès d'une assurance, formuler une demande de recours gracieux, ou voire même demander à ne pas payer une amende pour raison d'insolvabilité. Cela peut être aussi une intervention téléphonique qui permettra de clarifier une situation inextricable ; en effet, il est constaté la difficulté de l'usager, parlant mal le français et ne connaissant pas les rouages administratifs de comprendre puis d'obtenir simplement l'application de ses droits. Ainsi tel dossier dans l'impasse ou telle prestation non versée depuis des mois (et ce, à la suite d'une incompréhension mutuelle) se verront débloqués à la suite d'une simple communication téléphonique.

Par leur écoute et leurs conseils, les permanenciers familiarisent les usagers aux subtilités de l'administration française.

LE SERVICE DE DOMICILIATION

L'agrément de l'ASTI p  far la Precture de la Gironde (Direction de la r  glementation et des libert  s publiques Bureau des   trangers) pour la domiciliation des demandeurs d'asile, obtenu en septembre 2005 (arr  t   du 22 septembre 2005), a   t   renouvel   pour une p  riode de 3 ans par arr  t   pr  fectoral en septembre 2008. L'ASTI exerce aussi ce service de domiciliation de courrier au b  n  fice d'autres cat  gories de personnes.

En 2010 cette activit   a   t   partiellement g  r  e par la secr  taire en particulier pour l'enregistrement du courrier, le contr  le des fiches de domiciliations, la gestion des courriers dits NPAI pour les courriers re  us pour les non domicili  s, et les enregistrements d'  l  ments en vue de statistiques ainsi que l'  laboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants b  n  voles des permanences juridiques ou par la secr  taire le jour de la permanence administrative.

Une proc  dure particuli  re est mise en place pour les avis de passage concernant des courriers recommand  s.

Fin 2010 les domiciliations faites par l'ASTI ont   t   refus  es pour les ouvertures de compte ch  que ou les dossiers de prestations sociales et nous avons engag   une demande d'agr  ment pour la domiciliation des personnes sans domicile stable dans le cadre de la circulaire du 25 f  vrier 2008. Cet agr  ment nous a   t   d  livr   par arr  t   pr  fectoral du 3 mars 2011.

Au cours de l'ann  e civile 2010, 173 personnes ont demand   la domiciliation de leur courrier et 2963 lettres ont   t   enregistr  es ; ces chiffres sont stables par rapport    ceux de 2009 (qui   taient tr  s sup  rieurs    ceux de 2008).

Le nombre de passages est estim      1 500 : certaines personnes attendant un courrier passent plusieurs fois avant de l'avoir, d'autres personnes au contraire passent moins souvent et r  cup  rent plusieurs lettres, voire une dizaine.

Une analyse plus fine montre la répartition du nombre de courrier par personne.

nbre de courriers reçus	nbre de personnes	nbre total de courrier
1 à 4 courriers	65	120
5 à 9	29	195
10 à 19	30	422
20 à 49	37	1289
50 à 99	10	671
100 à 150 courriers	2	266
	173	2963

On observe ainsi que

- plus de la moitié des personnes reçoivent « peu » de courrier (entre 1 et 9)
- 12 personnes reçoivent un tiers des courriers.

La répartition par sexe montre une prédominance d'hommes (82%) et la répartition par âge est proche de celle observée dans les autres activités.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des personnes domiciliées par origine géographique (regroupement) et nombre de courrier reçu.

origine géographique	nbre personnes	nbre courrier
Europe	14	173
pays de l'Est	20	529
Moyen Orient	13	177
Afrique du Nord	60	649
Afrique noire	44	1087
Amérique latine	0	0
Asie et Océanie	21	346
non renseigné	1	2
	173	2963

LES LIENS AVEC LA FASTI

Depuis toujours, l'ASTI Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale. Cette année nous avons :

- participé au « **Bureau Fédéral** » chargé de mettre en oeuvre des décisions et les orientations définies au Congrès. Lors du Congrès **d'Aix en Provence**, une militante de Bordeaux a été réélue. Elle est Présidente de la FASTI au même titre que les autres membres du Bureau Fédéral
- participé à la **Commission Nationale Femmes** : c'est une militante de Bordeaux qui en assure la responsabilité.

Le Congrès d'Aix en Provence

- **a réaffirmé nos orientations traditionnelles** : régularisation des sans papiers, citoyenneté pleine et entière pour tous, droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections, droit d'asile pour tous, libre circulation et libre installation, suppression de tous les lieux d'enfermement, suppression des politiques racistes et xénophobes,
- **revendique aussi**

en matière d'égalité entre le « Sud » et le « Nord » la nécessité d'arrêter le pillage des richesses matérielles ou intellectuelles, l'annulation de la dette sans condition d'ajustement au critères du FMI et de la Banque mondiale, la répartition égalitaire des richesses matérielles, l'arrêt du système néo-colonialiste, la reconnaissance d'un statut de réfugié économique et écologique, l'arrêt de toutes les formes d'exploitation et de domination tant au Nord qu'au Sud.

en matière de droits des femmes la protection effective de toute femme victime de violence, l'élargissement des conditions d'accès à l'asile ou à la résidence aux persécutions et violences subies spécifiquement par celles-ci (excision, mariage forcé, viol, persécution en raison de l'orientation sexuelle), l'autonomie juridique.

La FASTI a amélioré les outils de communication non seulement envers les ASTI mais aussi vers nos partenaires ou plus largement le public qui soutient nos revendications : un mail dédié, un site internet, des infos sur facebook, un journal OLF (Ouvrons les

Frontières) mensuel qui rend compte de la vie du mouvement (les actions, les mobilisations nationales ou provinciales).

Les liens entre ASTI et FASTI sont indispensables : ils renforcent l'importance du mouvement des ASTI permettant à ce dernier de garder son indépendance d'action, sa capacité d'analyser les changements de la société et de redéfinir des enjeux et des stratégies pour répondre à ces évolutions. Ces liens permettent aussi aux ASTI d'avoir un poids plus important dans l'affirmation de leurs revendications concernant les étrangers.

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Représentations institutionnelles

Participation à la COPEC (Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté de la Préfecture de la Gironde)

Au cours de l'année 2010 l'ASTI a participé aux réunions de la COPEC (groupe de travail accès aux droits et réunion plénière) à la Préfecture de la Gironde.

Dans le cadre de la RGPP un service dédié a été mis en place au sein de la DDCS avec un cadre responsable. Une réunion de prise de contact a eu lieu et l'ASTI a répondu au questionnaire sur les discriminations.

Malgré l'intérêt que nous portons à une telle instance la petite taille de notre structure par rapport aux autres participants et nos peu de disponibilités ne nous permettent pas de nous investir pleinement dans les travaux de la COPEC .

Participation aux réunions 'partenaires' organisées par le CAIO

Ces réunions mensuelles regroupent à l'initiative du CAIO les organismes et associations en contact avec les demandeurs d'asile : l'OFII (ex ANAEM), Amnesty International, Médecins du Monde, la CIMADE, des avocats de l'IDE, des représentants des CADA...

Elles permettent des échanges fructueux sur l'évolution des textes concernant les demandeurs d'asile et sur leur situation à Bordeaux .

Malheureusement, ces réunions ne se poursuivront pas en 2011 car l'activité PADA du CAIO est reprise par le COS et cet organisme ne juge pas utile de continuer ces réunions partenaires.

Représentation dans des Associations

LE CLAP

L'ASTI Bordeaux a des liens privilégiés avec le CLAP, l'association étant à l'origine de sa création en 1983. Le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français ou qui interviennent auprès des populations étrangères.

Si, lors de sa création, cette activité était son principal travail avec une formation à la vie associative pour les étrangers, le CLAP actuellement mène d'autres projets. En effet, cette structure a la **volonté de se situer au carrefour de l'ensemble des problématiques liées à la promotion et au développement**. Le CLAP participe au développement de la citoyenneté et à la re-dynamisation du lien social dans les villes et les campagnes. Il poursuit aussi la recherche d'articulation entre les formations de base et les démarches de promotion sociale citoyenne et économiques en étant attentif à toutes les opportunités intégrant le soutien à la vie associative, la dynamisation de projets individuels et collectifs, les actions de développement solidaire.

Ses principaux champs d'intervention sont :

la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme à travers deux dispositifs :

- le Centre de Ressources Illettrisme,
- le Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme

le soutien au développement de la vie associative

la médiation sociale et culturelle

La communication interculturelle et la lutte contre les discriminations

LA MAISON DES FEMMES

Ouverte en 2001, la Maison des Femmes est un lieu féministe, non mixte, pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent. Elles peuvent y recueillir des informations, agir et concrétiser des projets ensemble. C'est aussi un lieu d'écoute pour les femmes victimes de violences. Elle crée des activités, organise des débats.

La Maison des Femmes adresse s'il y a nécessité les femmes vers des organismes plus spécialisés en fonction des demandes, particulièrement à l'ASTI pour tous les problèmes juridiques que rencontrent les femmes étrangères.

Inversement, l'ASTI peut adresser des femmes en difficulté à la Maison des Femmes.

Une militante de l'ASTI en est Co-Présidente et participe activement à l'organisation des différentes activités proposées.

LE COLLECTIF POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Ce Collectif de la rive droite se propose de contribuer à bâtir une société plus juste, égalitaire, ouverte et tolérante, une société solidaire contre les discriminations et les exclusions. Il travaille régulièrement avec L'Asti et le Collectif des Travailleurs Sans papiers Bordelais.

Réunions.

Elles ont lieu une fois par mois. C'était le dernier jeudi du mois mais depuis la fin de l'année 2010 elles se tiennent désormais le premier mercredi du mois à partir de 19h30.

La première partie de la réunion, jusqu'à 20h30, est consacrée à l'accueil des personnes qui viennent chercher de l'information et de l'aide (c'est en fait la permanence du Collectif). La réunion proprement dite débute à 20h30.

Ces réunions se tiennent à la Maison des Associations de Cenon (siège du Collectif), ou à la Maison des sports de Cenon (Parc Palmer).

Assemblée Générale.

Elle était un peu exceptionnelle cette année. En effet elle s'est déroulée en deux temps, une première partie le 25 février consacrée au rapport moral et financier et la deuxième partie le 13 mars pour les débats et une soirée festive pour fêter les 20 ans du Collectif et les 10 ans de « Planète ».

Planète.

C'était donc la 10^{ème} édition. Elle a eu lieu à Lormont Génicart, samedi 28 août 2010 en co-organisation avec *O2 Radio* et *Qu'on pose*.

Réveillon.

Cette année encore le Collectif a organisé un « réveillon de la solidarité » le 31 décembre. Il a eu lieu à la salle Henri Sellier dans le bas Cenon.

LE RESF 33

L'ASTI est membre du RESF33 depuis sa création en 2005.

Les situations suivies par le RESF sont de plus en plus délicates et complexes, de nombreuses familles présentes en France depuis plusieurs années vivent dans une grande précarité et n'obtiennent pas de régularisation même lorsqu'elles ont des

perspectives d'insertion sérieuses comme des promesses d'embauche qui ne sont pas prises en compte.

L'ASTI est souvent sollicitée pour la défense de familles et de jeunes majeurs qui bénéficient ou non d'un suivi par un avocat et qui recherchent une information sur leurs droits.

Lors des permanences juridiques, les bénévoles de l'Asti assurent un relais avec le RESF si nécessaire.

L'ASTI a participé aux manifestations publiques à l'appel du RESF, nombreuses cette année, et a été présente en mars et juin 2010 aux deux soirées annuelles organisées par le réseau. Plusieurs membres de l'ASTI participent régulièrement aux activités du RESF.

Au cours de l'année 2010, l'aide apportée par le RESF à des demandeurs d'asile en cours de procédure s'est généralisée, en lien avec le Collectif asile, soit en raison des risques d'arrestation, soit du fait du non respect par l'État de son obligation constitutionnelle d'hébergement.

Le RESF33 et le Collectif asile se sont mobilisés par des conférences de presse pour dénoncer cette situation dramatique, des lettres ouvertes auprès des élus et des services administratifs compétents (en direction de la presse, des organisations sociales et humanitaires locales, des élus, du Conseil Général au titre de la protection de l'enfance, de la mairie de Bordeaux et du centre communal d'action sociale).

Enfin, le RESF33 a de nouveau été alerté de la situation de mineurs isolés étrangers sorti de la protection de l'aide sociale à l'enfance (Conseil Général) suite à une analyse médicale déterminant qu'ils seraient soit-disant majeurs et ce au mépris le plus souvent de documents attestant de leur minorité.

LES CERCLES DE SILENCE

En avril 2011, cela fera trois ans que le cercle de silence de Bordeaux, auquel participe l'Asti (et certains de ses membres), se réunit tous les derniers mardis de chaque mois place Pey-Berland pour une heure de silence entre 18h30 et 19h30, sous le soleil ou sous la pluie, dans la nuit glaciale de l'hiver... Nous sommes entre 60 et 120, comme ce fut le cas cet été après les déclarations gouvernementales sur les roms et autres étrangers. Les passants s'arrêtent, lisent le tract, sont très rarement hostiles. Le noyau dur des personnes qui viennent très régulièrement est composé des « panthères grises » pas forcément engagées dans d'autres actions militantes mais qui manifestent ainsi leur indignation face à l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administrative.

LE COLLECTIF DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS BORDELAIS

Rappel sur le Collectif :

Créé en juin 2008, il est né de la volonté de travailleurs sans papiers sur Bordeaux, désireux de sortir de la clandestinité, de faire valoir leurs droits et de mener collectivement des actions pour obtenir leur régularisation. Il est soutenu par des associations, des organisations, des syndicats, des partis politiques, des élus et de simples citoyens.

Les réunions.

Elles ont lieu dans les locaux de l'Asti, tous les samedis après-midi. Elles rassemblent régulièrement une quinzaine de personnes dont une moitié est constituée de travailleurs et l'autre moitié de soutiens.

Les dépôts collectifs en 2010.

Nous avons fait, en 2010, au nom du Collectif des Travailleurs Sans Papiers Bordelais, 7 dépôts collectifs entre janvier et octobre, pour 21 travailleuses et travailleurs.

Nous avons enregistré cette année de nombreuses réponses négatives aux demandes de régularisation par le travail. Cependant, 9 personnes passées par le Collectif, ont été régularisés.

Depuis le début, nous déposons collectivement à la Préfecture, très souvent en appelant à un rassemblement des soutiens devant la Préfecture et en conviant la presse.

Jusqu'au mois de juin, nous déposions après avoir planifié par courriel un rendez-vous en Préfecture avec le Chef du service des étrangers. Cette pratique des rendez-vous, mise en place sur proposition des services préfectoraux, nous permettait d'accompagner utilement les travailleurs et leurs employeurs dans une démarche complexe.

Changement de pratique

Un courrier du Préfet du 17 juin 2010 remettait en question la démarche des dépôts collectifs sur rendez-vous ainsi que les principes de la régularisation par le travail.

Il était clair dans ces conditions, à partir du moment où les éléments prioritaires étudiés le seraient désormais pour des motifs humanitaires et les contrats de travail considérés comme secondaires, que les perspectives de régularisation s'amenuisaient considérablement pour de nombreux travailleurs du Collectif.

Nous avons immédiatement décidé d'avertir tous les soutiens du Collectif et de préparer une réponse, corrigeant les erreurs d'appréciations manifestes et demandant une audience.

Les audiences préfectorales

Grâce aux élus (et leurs assistants, attachés parlementaires), en particulier Mesdames Delaunay, Charai, Ajon, et Messieurs Mamère et Paris, les soutiens au

Collectif ont obtenu deux audiences durant l'année 2010.

- le 20 avril, élus et représentants des soutiens au Collectif, ont été reçus par Mme Dilhac, Secrétaire Générale de la Préfecture.

- le 15 décembre, élus et représentants des soutiens au Collectif ont été reçus par M. de la Haye-Jousselin, Directeur de cabinet du Préfet et Mme Muzotte, Chef du service de l'immigration et de l'intégration.

Ces audiences n'ont pas toujours été productives. Il se confirmait que le critère du travail n'était désormais examiné qu'après les considérations humanitaires. Cependant elles ont permis, la première notamment, de débloquer la situation d'une travailleuse et d'un travailleur du Collectif.

Cependant à la demande des travailleurs, et en toutes connaissances de causes, nous avons poursuivi les dépôts collectifs. Nous n'avons pas encore à ce jour assez de recul pour connaître les effets à moyen et long terme de cette réorientation préfectorale vis-à-vis de la régularisation par le travail.

Groupe Collectif / syndicats.

- Après la manif unitaire du 12 décembre 2009 dans les rues de Bordeaux, en relais local au grand mouvement parisien de grève des sans papiers parisiens, nous nous sommes retrouvés 6 fois durant l'année 2010.

- Ce groupe réunit des soutiens au Collectif des Travailleurs Sans Papiers Bordelais et des représentants des syndicats qui soutiennent le mouvement parisien : la CGT, Solidaires, la FSU, la CFDT, l'UNSAA. Cette année, nous avons surtout travaillé avec une représentante de la CGT commerce et service, des représentants de SUD (métaux) et de la FSU.

- Notre objectif essentiel étant de mieux sensibiliser les syndiqués à la réalité et aux difficultés des travailleurs sans papiers, nous avons développé des actions concrètes : ainsi par exemple les syndicats se sont associés aux dépôts collectifs en Préfecture et le Collectif a été invité à participer à la tribune des congrès départementaux de la CGT et Solidaires 33...

Participations à d'autres actions

- Soutien au mouvement de grève des travailleurs sans papiers parisiens(distribution de tracts au marché des Capucins, récolte de soutiens financiers, concert de soutien...): actions au sein du groupe Collectif / syndicats

- Participations (présence, prises de parole, distribution de tracts) du Collectif:

* à de nombreuses manifestations publiques organisées par le RESF33, le Collectif pour l'Egalité des Droits sur la rive droite, à la fête de l'Huma Bordeaux, à la manif de la LDH en septembre contre les propos sur les Roms durant l'été

*aux appels nationaux « 24h sans nous, une journée sans immigrés », "on bosse ici, on vit ici",

* au rassemblement d'octobre contre la loi Besson place Pey Berland.

- Présence dans les Médias : en mars FR3 diffuse un portrait-reportage de plusieurs minutes sur Anastasie une des travailleuses du Collectif. Mercredi 2 juin le Collectif est invité dans l'émission radio *Ac tone* en direct sur La clé des ondes, article dans Sud-Ouest sur le dépôt collectif du 30 juillet.

Bilan global.

- Nous avons cherché cette année à nous associer concrètement avec le mouvement de grève des travailleurs sans papiers parisiens, notamment en développant notre collaboration avec les syndicats (réunions régulières, actions communes, collectes d'argent pour les grévistes...)

- Nous avons dû constater au milieu de l'année avec le courrier du Préfet que le principe de régularisation par le travail était sévèrement remis en cause ; cependant, nous avons continué à déposer collectivement.

- Des audiences à la Préfecture ont continué à nous être accordées, deux cette année, grâce aux appuis politiques. Elles permettent parfois de débloquer la situation de quelques travailleurs présents depuis longtemps sur notre territoire.

- Les nouvelles lois et les exigences en Préfecture se sont multipliées et renforcées. Elles compliquent les situations et sont difficilement supportables pour des travailleuses et des travailleurs qui osent sortir de la clandestinité, donner leur adresse, leurs parcours, qui font une démarche volontaire, font valoir leurs compétences et leurs expériences afin de régulariser leur situation et que l'on ne reçoit pas convenablement ou que l'on renvoie dans la clandestinité avec une OQTF.

GROUPE [TEM.PREF] - (témoignages préfecture)

Historique :

Le constat d'un durcissement de l'attitude de la préfecture (situé aux alentours de juin 2010) aussi bien vis-à-vis de l'application du droit des étrangers que des conditions de leur accueil au guichet a mené quelques membres du soutien du Collectif des Travailleurs Sans Papiers Bordelais à faire une réflexion de fond.

Dans un premier temps, nous avons fait une liste non exhaustive de tous les « dysfonctionnements » qui avaient pu être observés lors des dépôts de dossiers de régularisation par le travail ou d'accompagnements pour d'autres types de demande.

Ce premier échange en comité restreint a confirmé l'idée que, vu le rythme auquel ces manquements s'accéléraient, les domaines variés dans lesquels ils apparaissaient et la gravité qu'ils représentaient, le temps était sans doute venu de chercher une réaction à leur opposer.

Il a donc été décidé de contacter différents acteurs de la défense du droit des étrangers, des professionnels, des syndicats, des associations/organisations dans le but de les réunir au sein d'un même groupe de travail.

Fonctionnement :

Le groupe [Tem.Pref] est constitué désormais de 13 « organes » (Amnesty International Bordeaux - ASTI Bordeaux - UD CGT 33 - CIMADE groupe local Bordeaux - Collectif Asile Bordeaux - Collectif de Soutien aux Travailleurs Sans Papiers Bordelais - Comité Tchétchénie Caucase Gironde - FEP Sud Ouest - FSU 33 - LDH 33 - RESF 33 - Union Syndicale SOLIDAIRES 33 - Uldrif ASTIE, avocat, président de l'Institut de Défense des Etrangers de Bordeaux.)

L'objectif premier est d'échanger les expériences de chacun et d'envisager d'éventuelles actions communes.

Il y a eu une seule réunion en 2010, le 25 octobre.

Bilan :

La première décision a été de se fixer comme objectif de rassembler le maximum de témoignages circonstanciés sur les « anormalités » observées en préfecture, qui constitueront un matériau pour de futures actions.

Tout en constatant la lourdeur de faire fonctionner un groupe de 13 (où parfois plusieurs personnes représentent une même organisation), le bilan est très positif : les échanges sont constructifs, une même volonté anime ses membres et la perspective de rassembler au sein d'un même cercle des personnes qui partagent des objectifs communs tout en gardant leur spécificité, est pour l'heure très appréciée de tous.

Autres actions ou représentations

Interventions lors de tables rondes, débats ou ateliers

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des débats, tables rondes ou bien animer des ateliers sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations avec les intervenants les plus compétents.

Janvier février : contacts et réunions autour de la journée sans immigrés

Février concert débat du RESF33

Février mars : travail avec le CIDFF pour un film centré sur des femmes dont une travailleuse régularisée par le travail

Mars : table de presse et participation au déjeuner associatif organisé sur le campus universitaire par « les moutons flingueurs »

Mai intervention lors d'une journée sur les discriminations organisée par le Fédération Départementale des centres Sociaux

Mai : intervention à la Fête de l'Humanité

Mai : intervention lors de la projection du film « les arrivants » à l'utopia organisée par MANA

Juin : stand d'information et table de presse à la fête annuelle du RESF33 place St Michel

Octobre : participation au colloque organisé par le CIDFF « mieux appréhender les violences sexistes »

Octobre : participations aux débats organisés lors de la projection du film « Illégal » à l'Utopia

Décembre : participation à une table ronde aux AOC de l'Égalité

Réunions partenaires institutionnels ou opérationnels

Participation à 2 réunions (janvier et novembre) du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisé par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux

Participations aux AG de ALIFS, CAIO, CLAP, Halle des Douves, IPPO et Promo-Femmes Saint Michel

RAHMI : 5 réunions de travail pour préparation d'une journée régionale

Conseil Général : 2ème forum de la vie associative

CONCLUSION

Nous concluons ce rapport d'activités en rappelant notre attachement à l'esprit de solidarité, et notre conviction que chacun a droit, en toute circonstance et quelle que soit sa nationalité ou son origine, au respect de sa dignité.

Les attaques faites au sort réservé aux personnes étrangères ou d'origine étrangère s'intensifient, et nous le déplorons vivement. Mais notre motivation reste intacte, notre énergie inébranlable : le combat continue...